

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



87/12

Déclaration à la Chambre
des communes du très honorable
Joe Clark, secrétaire d'État
aux Affaires extérieures, sur
le brise-glace polaire de
classe 8

OTTAWA

Le 2 mars 1987

J'ai le plaisir d'annoncer que mes collègues les ministres des Transports et du Commerce extérieur ont rencontré ce matin les dirigeants et les travailleurs de Versatile Pacific Shipyards Incorporated, une entreprise de construction navale de Vancouver. Ils avaient pour mission de les informer que le gouvernement se propose de confier à cette entreprise la construction d'un brise-glace polaire de classe 8, le plus grand au monde, et de leur remettre un projet de lettre d'intention établissant les conditions que celle-ci devra remplir.

Nous devons être en mesure d'exercer notre souveraineté sur le Nord canadien. Pour cela, il nous faut des outils aussi bien que de la volonté, et notre gouvernement attache la plus haute priorité à l'avancement de nos intérêts nationaux dans le Nord. Aucun autre gouvernement, dans toute l'histoire du Canada, n'en aura fait davantage en si peu de temps pour réaffirmer et consolider notre souveraineté dans l'Arctique.

Dans une déclaration faite à la Chambre le 10 septembre 1985, j'ai exposé notre politique concernant la souveraineté canadienne dans les eaux arctiques. J'avais alors indiqué que "la politique de ce gouvernement consiste à maintenir l'unité naturelle de l'archipel arctique canadien et à préserver la souveraineté pleine et entière du Canada sur la terre, la mer, et les glaces".

Pour assurer la mise en oeuvre de cette politique, il nous faut prendre des mesures propres à renforcer notre contrôle effectif sur les eaux de l'archipel arctique. La construction d'un brise-glace polaire de classe 8 est un élément clé dans la réalisation de cet objectif. En nous dotant d'un navire qui sera en mesure de patrouiller les eaux arctiques pratiquement à l'année longue, nous nous donnons le meilleur moyen d'affirmer notre contrôle sur les eaux que nous revendiquons. Nous pourrons ainsi assurer la sécurité de la navigation et le respect de nos lois dans l'ensemble de nos eaux arctiques. La décision de construire le brise-glace marque aux yeux du monde notre ferme détermination à exercer notre souveraineté dans l'Arctique. Elle nous permettra en outre de nous classer au premier rang des pays dotés de brise-glaces, et d'asseoir ainsi notre position en tant que grand État de l'Arctique.

Le contrat de construction assurera à l'industrie navale de la Colombie-Britannique plus de 1 000 années-personnes d'emplois au cours des quatre ans que dureront les travaux. D'autres provinces tireront profit

des contrats de sous-traitance. Nous ferons en sorte que le contenu canadien soit le plus élevé possible, et nous nous attacherons tout particulièrement à obtenir des fournisseurs étrangers d'importantes compensations à long terme, sous la forme de coentreprises et de transferts de technologie.

Nous nous employons par ailleurs à renforcer notre infrastructure et notre contrôle dans l'Arctique en agissant sur plusieurs plans: construction de navires pour appuyer les opérations commerciales dans le Nord, aides à la navigation, reconnaissance des glaces et prévisions météorologiques, télécommunications par satellite, création de parcs marins, décentralisation des pouvoirs et règlement des revendications territoriales des Autochtones.

Jusqu'à présent, la politique canadienne dans l'Arctique s'est faite par à-coups. Nous ne pouvons plus nous le permettre. Notre gouvernement a pris un engagement ferme vis-à-vis de l'Arctique. Dans notre réponse au rapport du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada, nous accordons au Nord une importance sans précédent dans la politique étrangère canadienne. Au cours des mois qui viennent, nous nous emploierons à concrétiser nos engagements, par exemple en poursuivant la modernisation des défenses canadiennes dans le Nord et en renforçant notre coopération avec les pays circumpolaires et avec le Groenland. Notre gouvernement est déterminé à affirmer la souveraineté canadienne dans le Nord et à faire du Canada un acteur clé de la coopération dans l'Arctique. La décision d'aller de l'avant avec la construction du brise-glace apporte la preuve de cette détermination.